



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## SNECMA

Question écrite n° 45456

### Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA). Pendant quelques années, le chiffre d'affaires de cette société publique fut en baisse, l'effectif fut ainsi régulièrement réduit. Cependant, 40 000 moteurs sont à construire d'ici à l'an 2010, ce qui engendre un redémarrage de l'activité de la société. Le chiffre d'affaires de 1995 était de 8 milliards de francs, de 9 milliards en 1996 et, selon des prévisions, il sera de 12,3 milliards en 1997 et 13,7 milliards en 1998. Il lui demande si les ouvertures offertes par le rapprochement envisagé entre la SNECMA et la SEP (Société européenne de propulsion) dans le domaine du freinage auront des conséquences en matière d'emploi, alors même qu'on évoque une possible privatisation de la société dans le cadre de la recomposition du paysage industriel relatif à la réforme de la défense. Enfin, 7 milliards de francs ont été mentionnés lors d'un dernier conseil d'administration. Il lui demande s'il ne serait pas envisageable de les investir dans la recherche.

### Texte de la réponse

Le chiffre d'affaires de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA) s'est établi, en 1995, à 8,7 milliards de francs après quatre années de baisses consécutives. Aussi, pour rétablir cette situation qui pèse lourdement sur ses résultats, la SNECMA a décidé d'engager, à partir de 1996, une démarche de retour à l'équilibre destinée à la placer dans les meilleures conditions possibles face à une conjoncture difficile. La mise en œuvre de cette démarche, et la forte reprise des commandes aéronautiques civiles observée depuis plusieurs mois, ont permis à la SNECMA d'enregistrer en 1996 un chiffre d'affaires de 9,15 milliards de francs. Même si l'accroissement du plan de charge, obtenu notamment grâce aux commandes de moteurs civils CFM 56, permet actuellement de prévoir un chiffre d'affaires porté à 12,5 milliards en 1997 et à plus de 13 milliards de francs en 1998, la SNECMA n'entend pas renoncer à obtenir les indispensables gains de productivité déjà réalisés par les grands motoristes concurrents. Cette société se propose toutefois d'alléger les dispositions prévues en matière de réduction d'effectifs, de façon à ramener le nombre d'emplois équivalents temps plein à 9 500 d'ici à la fin de 1998. Ces mesures sociales portent essentiellement sur le personnel de structure ainsi que sur la recherche et le développement et l'activité militaire, dont la baisse de charge apparaît durable et significative. La restructuration du pôle de freinage du groupe SNECMA, obtenue grâce au rachat de la totalité des actions de la filiale SEP et au regroupement, sous l'égide de celle-ci, de Messier-Bugatti avec les filiales spécialisées de SEP (Carbone industrie et Dehousse), s'inscrit dans une perspective de consolidation du potentiel industriel et technologique français. Elle devrait permettre à ce pôle d'accroître ses parts de marché et, des lors, se traduire par des repercussions favorables à terme en matière d'emploi. La privatisation de la SNECMA n'est cependant pas à l'ordre du jour, même si cette société nationale figure bien dans la liste des sociétés privatisables établie en 1993.

### Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

**Circonscription** : - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45456

**Rubrique** : Construction aeronautique

**Ministère interrogé** : industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 novembre 1996, page 6097

**Réponse publiée le** : 14 avril 1997, page 1884